

Le PARRAINAGE UNPI 33 – Mode d'emploi destiné au Parrain – 2022

Vous souhaitez parrainer un de vos proches, amis, membre de votre famille, et le faire bénéficier de l'aide de la Chambre des Propriétaires et Copropriétaires de Bordeaux et de Gironde et Dordogne – UNPI 33-24, c'est très simple, il suffit de :

- remplir le bulletin du recto, avec votre filleul, en précisant bien votre nom dans la case « Nom du Parrain » en haut à droite,
- joindre le chèque de votre filleul, ou autre forme de règlement, et vous envoyez ou déposez le tout à la Chambre des Propriétaires.

Vous bénéficierez tous les deux de trois avantages :

- pour votre filleul :

- * gratuité du droit d'entrée : soit une économie immédiate de 50 €,
- * Réduction de 80% sur une formation de son choix parmi les 6 formations* proposées par l'UNPI 33
- * Réduction de 25% sur sa première commande de formulaire de gestion locative (formulaires de contrat de bail, formulaire d'état des lieux, carnet de quittances, etc..)

- pour vous, le parrain :

- * Bon de réduction de 33% pour le renouvellement de votre cotisation, soit une économie de 27 € pour un renouvellement en 2021,
- * Réduction de 80% sur une formation de votre choix parmi les 6 formations proposées par l'UNPI 33,
- * Réduction de 25% sur votre prochaine commande de formulaire de gestion locative (formulaires de contrat de bail, formulaire d'état des lieux, carnet de quittances, etc..)

Vous recevrez tous les deux vos différents bons de réductions dans les 8 jours suivant la réception du bulletin d'adhésion du filleul.

* Les 6 formations sont : l'école du bailleur de logement, l'école du bailleur commercial, l'école de l'investisseur immobilier, l'école du copropriétaire, l'école du conseiller syndical, l'école du syndic bénévole. Chaque formation dure 2 ou 4 heures et coûte 50 € au tarif habituel, soit 10 € après réduction de 80%.